

CHAUDRONNERIE-TUYAUTERIE

Êtes-vous fait pour ce secteur d'activité ?

COMPÉTENCES 	SPÉCIFICITÉS 	VIE PRIVÉE 
Qualification professionnelle ● ● ● ● ●	Poids des investissements ● ● ● ● ●	Niveau de rémunération ● ● ● ● ●
Aptitudes commerciales ● ● ● ● ●	Importance de la qualité de l'emplacement ● ● ● ● ●	Degré des contraintes horaires ● ● ● ● ●
Maîtrise de la gestion ● ● ● ● ●	Intensité de la concurrence ● ● ● ● ●	Facilité de remplacement ● ● ● ● ●

SOMMAIRE

LE MARCHÉ DE LA CHAUDRONNERIE-TUYAUTERIE	2
LA RÉGLEMENTATION DE LA CHAUDRONNERIE-TUYAUTERIE	4
L'ACTIVITÉ DE LA CHAUDRONNERIE-TUYAUTERIE	7
LES POINTS DE VIGILANCE DE LA CHAUDRONNERIE-TUYAUTERIE	9
EN SAVOIR PLUS SUR CE SECTEUR	12

LE MARCHÉ DE LA CHAUDRONNERIE-TUYAUTERIE

Confronté à une conjoncture très défavorable qui impacte ses industries clientes (industrie énergétique, industrie chimique, pharmaceutique, agroalimentaire, automobile, aéronautique...), le secteur de la chaudronnerie-tuyauterie a connu des difficultés ces dernières années.

Le ralentissement économique a entraîné un net recul des investissements des industries clientes provoquant un fléchissement de la croissance du chiffre d'affaires en volume de la profession. En outre, le durcissement des conditions d'accès au crédit a pénalisé les professionnels du secteur qui ne bénéficient pas d'une assise financière suffisante pour moderniser leurs outils de production. Or, pour faire face à la hausse de leurs charges et aux pressions tarifaires exercées par les donneurs d'ordre, les gains de productivité sont indispensables.

Afin de développer des relais de croissance et de se positionner face à la concurrence, les entreprises du secteur continuent d'intensifier leurs efforts pour développer une offre de services globale (ingénierie, construction, installation, maintenance), creusant les disparités entre les différents acteurs : pour atteindre cette globalisation de l'offre, les leaders développent la sous-traitance en imposant aux PME des conditions difficiles.

Tendances

La concentration du secteur de la chaudronnerie-tuyauterie devrait continuer : sous l'effet des pressions concurrentielles, de nombreux opérateurs spécialisés devraient être absorbés par les grands groupes du secteur qui cherchent à étendre la gamme de leur offre.

L'organisation du marché

- **Les sociétés qui installent (ensemblers)** : elles sont les moins nombreuses mais les plus importantes. Elles ont en général 3 activités : la conception, la fabrication et l'installation. Ce sont les principaux donneurs d'ordres du secteur.

- **Les sociétés qui fabriquent des articles spécialisés** : elles interviennent le plus souvent comme sous-traitantes des “adaptateurs au système”.

- **Les sociétés de maintenance** : elles sont tenues de proposer une gamme de services très étendue.

		CHAUDRONNERIE- TUYAUTERIE
NOMBRE D'ENTREPRISES DU SECTEUR	2016	4 648 ⁽¹⁾
CHIFFRE D'AFFAIRES DU SECTEUR (en milliards d'euros)	2016	3,323 Md€ ⁽²⁾
ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU SECTEUR EN VALEUR(indice ICA base 100 en 2010)	2017	114,6 ⁽³⁾
	2016	110,4
	2015	109,3
	2014	111,9
	2013	114,4
	2012	107,6
	2011	100,0
	2010	

⁽¹⁾ Source : INSEE, démographie des entreprises et des établissements 2016 - champs marchand non agricole, Stocks d'entreprise au 1er janvier 2016.

⁽²⁾ Source : INSEE, ESANE.

⁽³⁾ Source : INSEE, Bulletin statistique, "Installation de structures métalliques, chaudronnées et de tuyauterie".

LA RÉGLEMENTATION DE LA CHAUDRONNERIE-TUYAUTERIE

Les aptitudes professionnelles

Bien que les formations techniques soient nombreuses, aucune n'est obligatoire pour exercer la profession. L'entrepreneur démarre souvent son activité comme sous-traitant de son ancien employeur chez lequel il a été salarié plusieurs années.

Le professionnel doit à la fois être un technicien qualifié (ingénieur dans les grandes structures) et un gestionnaire de ressources humaines. Il doit avoir le goût des travaux minutieux et un souci constant des règles de sécurité. Il sait parfaitement maîtriser le cycle d'exploitation, de la fabrication à la commercialisation du produit.

L'environnement réglementaire

Les contraintes à l'installation

Les règles les plus importantes concernent le respect des normes de sécurité et d'hygiène. Ainsi, avant l'installation, le professionnel doit vérifier que le plan d'occupation des sols est compatible avec son activité. Il doit tenir compte des coûts élevés des traitements des déchets.

Les principaux points de la réglementation professionnelle

Le décret du 13/12/1999 transpose la directive européenne 97/23 du 29/05/1997 relative aux équipements neufs sous pression (directive européenne "PED"). Il définit aussi un cadre juridique sur le contrôle en service.

L'arrêté du 21/12/1999 classe les équipements sous pression en 4 catégories en fonction de leurs risques potentiels. Il permet ainsi de définir les procédures d'évaluation de conformité pour chacune des catégories.

L'arrêté du 15/03/2000 précise les dispositions relatives aux conditions d'installation, d'exploitation, d'inspection, de réparation et de modification des équipements sous pression.

L'arrêté du 18/09/2000 permet à des organes d'inspection de procéder à l'évaluation de conformité des équipements sous pression.

Il est conseillé de s'engager rapidement dans une démarche de qualité et de certification, souvent exigée par les donneurs d'ordres.

Le label RGE (« Reconnu Garant de l'Environnement ») est un signe de qualité délivré à une entreprise qui remplit certains critères lors de la réalisation de travaux d'économie d'énergie dans les logements (isolation des murs ou de la toiture, installation d'un équipement utilisant une énergie renouvelable, etc.). Il s'agit d'un dispositif reconnu par l'Etat.

Bien que non obligatoire, pour le professionnel, posséder la mention RGE permet de faire bénéficier son client de différentes aides dans le cadre de la mise en place de l'éco-conditionnalité en vigueur depuis le 1er septembre 2014 : crédit d'impôt, aides et subventions publiques, Eco-PTZ, primes de certificats d'économie d'énergie.

Pour obtenir la mention RGE, l'entreprise doit, en premier lieu, désigner un référent technique qui suivra une formation afin d'acquérir une qualification spécifique au domaine d'activité de la structure (Quali'Sol, Quali'PV, Quali'Bois, Quali'Pac, etc.). L'entreprise constitue ensuite un dossier auprès de l'organisme ayant délivré la qualification (Qualibat, Qualiflec, Qualit'EnR, Certibat, Céquami) afin d'obtenir la mention RGE. Un audit de contrôle est réalisé sur un chantier de l'entreprise dans les 24 mois qui suivent l'obtention de la mention.

Pour la conserver, l'entreprise doit effectuer au moins deux chantiers tous les deux ans dans le domaine d'activité désigné RGE. La mention est valable 4 ans et nécessite une procédure de renouvellement à l'issue de cette période.

Statut juridique et fiscal

Rendez-vous dans notre rubrique Les guides pratiques / Mes impôts & taxes pour connaître le taux de TVA qui s'applique à votre activité ainsi que le mode d'imposition de vos bénéfices.

Rendez-vous dans notre rubrique Les guides pratiques Mon régime social pour connaître le montant des cotisations et des prestations de votre régime social obligatoire.

L'ACTIVITÉ DE LA CHAUDRONNERIE-TUYAUTERIE

L'installation

La création nécessite un équipement beaucoup plus important pour les activités de chaudronnerie. Les entreprises s'installent en général à proximité des centres d'industrie lourde.

En cas de reprise, la valeur de l'entreprise dépend des relations qu'elle entretient avec ses donneurs d'ordres (contrats de maintenance) ainsi que de la qualité des équipements. Les reprises sont le fait d'anciens salariés souhaitant poursuivre l'activité et d'entreprises déjà installées qui cherchent à se diversifier et/ou à se développer.

Les investissements

Le montant des investissements est très variable en fonction des spécialités de l'entreprise. Toutefois, toute entreprise qui se développe doit disposer d'un équipement relativement coûteux : le matériel informatique, les machines à commandes numériques, les appareils de soudage automatiques sont en effet indispensables pour être compétitif. Il existe un marché du matériel d'occasion.

La gestion

Le suivi au quotidien

Le professionnel suit l'évolution de son chiffre d'affaires et de son carnet de commandes par donneur d'ordres. Il est attentif à son taux de marge brute qui est étroitement lié aux évolutions du prix de l'acier. Il planifie l'utilisation des ressources humaines et des machines pour fixer les délais de production.

Les recettes de l'activité

Les entreprises de petite taille sont les plus spécialisées. Elles interviennent en tant que sous-traitantes. Quelle que soit la taille de l'entreprise, le chiffre d'affaires est très concentré sur l'activité d'origine.

Les charges à surveiller

Les achats (la matière première principale est l'acier) représentent en moyenne plus de 20% du chiffre d'affaires. Les charges de personnel sont élevées, d'autant plus que la profession exige un bon niveau de qualification. Le traitement des déchets et les frais de recherche (pour les entreprises moyennes et grandes) constituent des postes de plus en plus coûteux.

La maîtrise du résultat

Le résultat dépend de la capacité de l'entreprise à maintenir son chiffre d'affaires sans diminuer ses niveaux de marge malgré les pressions concurrentielles. Les petites et moyennes structures, qui interviennent principalement en sous-traitance, doivent maîtriser parfaitement leurs coûts de production pour supporter les pressions des donneurs d'ordres.

La gestion financière et les besoins en trésorerie

Les capitaux propres doivent représenter plus de 60% des capitaux permanents.

		CHAUDRONNERIE- TUYAUTERIE
EVOLUTION DU NOMBRE DE CRÉATION	2017	492 ⁽¹⁾
	2016	483
	2015	483
	2014	660
	2013	658
	2012	654
	2011	558
	2010	548
LES RATIOS DE GESTION CLEFS	Chiffre d'affaires moyen	217 € ⁽²⁾
	Marge brute	84,63 %
	Excédent brut d'exploitation	32,03 %
	Rotation des stocks	48 jours
	Crédit clients	104 jours
	Crédits fournisseurs	103 jours
	Besoin en fonds de roulement	27 jours

⁽¹⁾ Source : Insee, Démographie des entreprises et des établissements - champ marchand non agricole, Créations d'entreprises.

⁽²⁾ Source : Moyenne indicative. Données exprimées en % et jours (de chiffre d'affaires ou d'achat).

LES POINTS DE VIGILANCE DE LA CHAUDRONNERIE-TUYAUTERIE

Les principales difficultés du métier

Le secteur de la chaudronnerie-tuyauterie est risqué. Outre les effets des facteurs conjoncturels, le secteur subit une profonde mutation structurelle qui creuse les écarts entre les groupes et les PME. Les entreprises de petite taille subissent les pressions des donneurs d'ordres.

• La dépendance vis-à-vis des donneurs d'ordres

Dans un contexte de ralentissement des investissements industriels, les "adaptateurs au système" peuvent imposer des diminutions de prix et des conditions exigeantes à leurs sous-traitants. Un très fort niveau de spécialisation, une politique de qualité et de rigueur extrêmes sont les meilleures parades pour limiter leurs pressions.

• La diminution du niveau de rentabilité

Beaucoup d'entreprises sont tentées, pour conserver ou conquérir des marchés, de diminuer sensiblement leurs prix. Si elle ne s'accompagne pas d'une diminution des charges, cette stratégie risque de mettre l'entreprise en difficulté.

• L'insuffisance de fonds propres

Elle handicape les petites entreprises qui ne peuvent pas acquérir ou renouveler les équipements nécessaires pour conserver ou conquérir des marchés.

Dans ce contexte, les entreprises de grande taille (plus de 100 salariés) avec des capitaux propres élevés, disposent des meilleurs atouts pour réussir. Les PME doivent quant à elles proposer des compétences alliant spécialisation et haute technicité.

EVOLUTION DU NOMBRE DE DÉFAILLANCE DANS L'INDUSTRIE	2017	3 843 ⁽¹⁾
	2016	4 023
	2015	4 538
	2014	4 613
	2013	4 752
	2012	4 620
	2011	4 686
	2010	4 830
TAUX DE SURVIE AU- DELÀ DES 5 PREMIÈRES ANNÉES	Industrie	Nc ⁽²⁾
	Moyenne tous secteurs	60,4 %

⁽¹⁾ Source : Banque de France.

⁽²⁾ Source : Insee, Taux de Survie à 5 ans pour la génération 2010.

EN SAVOIR PLUS SUR CE SECTEUR

Les principales organisations professionnelles

SNCT

Syndicat National de la Chaudronnerie, de la Tôlerie et de la Tuyauterie Industrielle
39-41 rue Louis Blanc - 92400 Courbevoie
Tel : 01 47 17 62 71
<http://www.snct.org>

FIM

Fédération des Industries Mécaniques
39 rue Louis Blanc - 92400 Courbevoie
Tel : 01 47 17 60 00
<http://www.fim.net>

Pour en savoir plus sur la mention RGE (Reconnu Garant de l'Environnement)

Site de l'**Ademe** (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie)
<http://www.ademe.fr/entreprises-monde-agricole/labels-certifications/entreprise-batiment>